



COMMUNE DE LABROUSSE
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 28 novembre 2024 à 20h30

Le 28 novembre 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : Mmes AMARAL Emmanuelle ; CHASSAGNE Chrystel ; Mme MALGOUZOU Nathalie ; PUYBOUFFAT Delphine ; TOURLAN Anne .

Mrs BRUEL Marcel ; NOEL Géraud ; Nicolas LAMOUREUX ; Eric AURATUS ; OUSTRY Michel ; Thierry DAUDE ; PRADAL Gérard.

Absents : Mrs Benoit THER ; Sébastien BADUEL.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Chrystel CHASSAGNE est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DETR 2025

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2025 doivent être déposés avant le 2 décembre 2024.

Le maire propose de soumettre un dossier au titre de l'aménagement de voirie la voie desservant l'habitation et l'entreprise SOULPIN Alexandre.

Un devis pour cet aménagement a été fourni par la société EUROVIA, cette proposition a été validé par le conseil municipal.

Sachant que nous avons obtenu une subvention DETR en 2024 pour le logement qui va être restauré à la place de l'ancienne mairie.

PROPRIÉTÉ RAYMOND

La signature de l'acte de vente devrait avoir lieu au mois de décembre 2024.

CONSEIL D'ECOLE

Le premier conseil d'école de l'année scolaire a eu lieu le 14 novembre 2024, Emmanuelle AMIRAL en fait le compte-rendu les principaux points :

- Mme Audrey RODIER assure le temps partiel de la directrice et la décharge de direction.
- effectif 48 enfants inscrits.
- projet pédagogique avec le musée de Prat.
- réalisation d'une fresque murale avec 10ème ART de Vincent PIETRI .

- travail sur le harcèlement scolaire.
- remise en fonctionnement de la commission cantine (*le conseil municipal sera représenté par Emmanuelle AMARAL ; Eric AURATUS ; Nicolas LAMOUREUX*).
- plusieurs sorties sont prévues.
- quelques petits travaux seront à réaliser par la mairie.

La destruction d'un nid de frelons asiatiques a nécessité l'intervention d'un spécialiste.

La commune assurera une garderie et la cantine le 05 décembre 2024, les enseignants et l'ATSEM étant en grève.

DÉNEIGEMENT

Une convention annuelle a été signée avec Mr ROCAZEL Ludovic pour le déneigement du village du DAT et l'accès à la départementale n° 8.

TRAVAUX

Comme prévu l'entreprise EUROVIA a réalisé le renouvellement de la voirie communale sur le secteur de Moissac et de Prat.

L'entreprise SOULPIN TP est intervenue sur le chemin d'accès au lieu-dit Escambous.

FESTIVAL DE THÉÂTRE

Le festival de théâtre dit des 3 COUPS aura lieu les 13 14 et 15 décembre 2024 à la salle polyvalente,

ASSOCIATIONS

- les responsables de l'ACCA ont réalisé des améliorations substantielles dans les locaux qu'ils occupent sous la cantine scolaire.
- Musée de Prat à l'initiative du nouveau président les bénévoles de l'association ont entrepris un réaménagement intérieur (*étage*).
- l'association des Amis de La Roche de Moissac souhaite poursuivre le travail de valorisation du site avec l'accompagnement du CPIE de Haute Auvergne.

ACCUEIL

L'AMF 15 (*association des maires*) a postulé pour l'accueil de 18 élèves ingénieurs de l'école centrale des Mines sur le territoire départemental la semaine du 02 au 06 décembre, leur mission accompagnée les maires dans leur quotidien, un des élèves sera accueilli à Labrousse.

Fin de séance à 22 h 30

Au registre suivent les signatures

